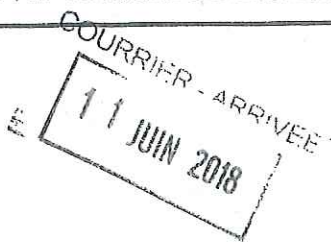


COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE



Son Prieuré



31 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minute,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
Sous la présidence de Monsieur Francis COUREL, Maire

Étaient Présents : MM COUREL, DURAND et GRIBOUVAL ; Mmes VIEVILLE, PY, DELAMARE, BAUDOIN et GY

Étaient Absents : Mmes BECEL (Pouvoir à Mme DELAMARE), BIGOT, DELANNEE ; MM BEHOTAS, FOUET, HAPPIETTE et BINY (Pouvoir à M. COUREL)

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Votants
15/05/2018	16/05/2018	15	15	08	10

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Madame PY a été élue secrétaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme,

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Il est proposé au Conseil Municipal DE VALIDER les 5 axes et les principales orientations qui étayeront le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser la cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles


Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Philbert-sur-Risle :

- Emet un avis favorable sur le projet de PADD et les orientations qui seront annexées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat.
- **Sollicite de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle que soit pris en compte le doublement de l'échangeur de Bourneville avec une mise en service en 2020. Ce demi échangeur complémentaire orienté vers Caen en**

entrée et sortie pourra développer plus rapidement nos échanges avec le pôle de coopération de l'entente Risle Pays d'Auge, assurer une connexion complète avec la côte de Corneville aujourd'hui sécurisée, alimenter les zones industrielles de Pont-Audemer, avec son éco-pôle et également irriguer la vallée de la Risle dans l'optique de créer une zone industrielle à proximité du carrefour de Médine.



Francis COUREL
Maire de Saint-Philbert-sur-Risle
Conseiller Départemental
Du canton de Pont-Audemer

P. R. 1000

31 JAN 2018

ANNEXE